

N° 2021/758–  
EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

L'an deux mil vingt et un

Le : 27 août

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
sous la Présidence de Madame PARVERIE Maryse , Maire

*Nombre de Conseillers  
en exercice : 15*

*Présents : 12*

*Votants : 14*

**Date de convocation du Conseil Municipal : 03/08/2021**

**Présents :** MM. MAZEAUD, AUROUX, PAPAZIAN, GUILLOU, LAROUDIE,  
CHALARD, SHEPHERD, Mmes PARVERIE, CHADELAUD, BERNARD,  
DESMERY , LONGERAS

Excusés : MM. VIEBAN, VAUDON, JUHEL

**M. VAUDON Florent a donné pouvoir à M.Sébastien AUROUX**

**M. JUHEL Guillaume a donné pouvoir à Mme LONGERAS Valentine**

Secrétaire de séance : Hugo LAROUDIE

**2021-758 OBJET : Lotissement Saint-Roch**

- Modification du prix de vente au m<sup>2</sup>

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 29 juin 2012 qui fixait le prix de vente au m<sup>2</sup> des lots au lotissement Saint-Roch .

Sur les 18 lots que compte le lotissement, il en reste 7 qui ne sont pas vendus , et pour lesquels il n'y a aucune demande .

Cet état de fait perdure depuis 3 ans environ , Madame le Maire propose donc de baisser le prix de vente au m<sup>2</sup> afin de rendre les lots plus attractifs . Elle demande au conseil municipal de statuer sur cette proposition.

Après en avoir longuement débattu , les membres de l'assemblée municipale :

- donne un avis favorable à la proposition de Mme le Maire ,

- décident de fixer à 7€ TTC le prix de vente au m<sup>2</sup> au lotissement Saint-Roch .

Ainsi dit et délibéré le jour, mois et an que dessus.

En Mairie le 27 août 2021

Certifiée exécutoire le :  
Reçue en S/Préfecture le  
Publié ou notifié le :

Mme le Maire,



**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE ROCHECHOUART**

**LE - 3 SEP. 2021**

